

Retour sur le mouvement des Assistants d'Education (AED)

Tout est parti des établissements REP REP + et d'un constat : alors que de nombreux personnels, qu'ils soient en contact ou non avec les élèves, bénéficient d'une prime supplémentaire parce qu'ils travaillent dans ces établissements, les assistants d'éducation et les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) ne la touchent pas.

Cette situation est injuste. Elle l'est encore plus en temps de pandémie, lorsque ces personnels, surtout les AED, doivent veiller au respect du protocole sanitaire et prennent des risques au contact des élèves (à la cantine notamment et à l'entrée des établissements).

Les revendications des AED ne s'arrêtent pas là. Depuis trop longtemps, ce métier souffre d'un manque de reconnaissance : le contrat d'un an est renouvelable 5 fois, ce qui n'offre aucune visibilité sur l'avenir. A cette précarité s'ajoute le manque de perspectives. Aucune formation n'est prévue pour qu'ils trouvent un emploi pérenne à la sortie de leur six années de travail, au sein ou à l'extérieur de l'Education nationale. Un véritable statut d'éducateur vie scolaire à côté du retour des Maîtres d'internat et Surveillants étudiants permettrait aux AED d'évoluer dans le métier, sans les précariser. Une intégration des primes au salaire leur permettrait de toucher un salaire de base supérieur au SMIC, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le 1er décembre, une première journée de mobilisation a eu lieu. De nombreuses vies scolaires étaient en grève (et dans la plupart des cas à 100%) dans la Somme et une cinquantaine d'assistants d'éducation, accompagnés d'enseignants et de CPE étaient présents au rassemblement organisé par la CNT et Sud Education et que la CGT et la FSU avaient appelé à rejoindre. Ce galop d'essai fut une première réussie. Il est en effet rare que les AED, qui représentent une profession précarisée, se mobilisent pour défendre des revendications qui leur sont propres.

Une semaine avant la journée de grève des enseignants le 26 janvier. Les AED se sont mis en grève le 19 décembre. Certaines vies scolaires non grévistes le 1er décembre se sont en revanche fortement mobilisés le 19, rendant ainsi visibles dans davantage d'établissements leurs revendications. L'AG organisée après le rassemblement au rectorat a décidé de reconduire la grève le 26.

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT **SÉCURITÉ** **SANTÉ** **PROTECTIONS**

 **N° VERT**
APPEL GRATUIT **0 805 37 21 34**

**DES SYNDICALISTES RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS 7j/7 DE 9H À 19H**

Union
syndicale
Solidaires



La tension monte dans les établissements : entre postes menacés et gavage d'heures supplémentaires.

Depuis quelques années, moins de professeurs sont recrutés, des heures postes sont supprimées, cependant, deux heures supplémentaires ont été imposées et le nombre d'élèves par classe est en constante augmentation. Ainsi, la majorité des postes sont sous tension. Les professeurs absents pour cause de maladie sont de moins en moins remplacés. Faute de remplaçant, la DPE par exemple demande aux femmes en congé de grossesse pathologique, si par hasard, elles ne pourraient pas faire du télétravail, pour payer les coupes budgétaires du ministère ! Et au bout de la chaîne, ce sont les élèves qui trinquent du manque d'enseignants.

On pourrait se dire que le ministère va s'arrêter là, au vu du contexte sanitaire, qui rappelle que le bon sens est d'avoir des classes moins nombreuses et davantage de personnel. Mais notre ministère n'est pas raisonnable, il est irresponsable. Il continue sa politique néolibérale de casse du service public avec une suppression de 1800 postes pour la rentrée prochaine. C'est 4 fois plus de postes supprimés qu'en 2019 et deux fois plus qu'en 2020. Son discours est que ces postes seront remplacés par des HSA (heure supplémentaire année). Rien n'est sûr, dans l'académie d'Amiens, la compensation en HSA ne suffira pas pour remplacer les postes supprimés, alors que le nombre d'élèves est en augmentation !

Comment le Rectorat et les cheftons vont-ils faire pour gérer ces suppressions de postes ? Ils vont alourdir la charge de travail sur les professeurs. Tout d'abord, un courrier de janvier, du Recteur aux chefs, les informe que les temps partiels seront moins accordés et ne doivent surtout pas générer la création de BMP (bloc moyen provisoire) dans les disciplines déficitaires. Aujourd'hui, les disciplines déficitaires concernent la majorité des matières ! Il n'y a que les mathématiques (et encore, pas en lycée professionnel) et l'espagnol qui ne sont pas concernés par cette catégorie. Ensuite, pour le ministère, il faut éviter « la rigidité des postes ». Il est donc demandé aux chefs de supprimer les BMP dans leurs établissements. Les BMP permettent une sécurité des heures postes et donc du nombre de classe et de postes, alors que les HSA entraînent une fluctuation d'année en année, au bon gré des politiques ministérielles. Les chefs exercent une pression sur les professeurs pour qu'ils prennent un maximum d'heures supplémentaires. Ils n'ont en tête que la réduction d'heures postes, ils ne parlent qu'avec des chiffres, des quotas, des « options consommatrices d'heures ». Les TZR (titulaire d'une zone de remplacement) vont particulièrement trinquer de cette situation. Au lieu de pouvoir faire leurs 18 heures au sein d'un même établissement ou deux, ils seront ballottés entre 3 voire 4 établissements. Pendant que d'autres collègues seront gavés d'heures supplémentaires. Comment un-e enseignante peut-il bien prendre en compte les spécificités de ses élèves avec des classes supplémentaires à gérer ? Comment peut-il mener des projets, tout en étant à 21-22-23 heures ou plus d'enseignement par semaine ? Les conditions de travail, pour les enseignant-e-s comme pour les élèves, se dégradent à marche forcée !

Il est possible de lutter contre cette situation. C'est une question de protection des heures postes, de préservation des conditions de travail et de solidarité par une répartition équitable du travail. Individuellement, et mieux encore, par équipe disciplinaire, il est possible d'agir concrètement, en refusant les heures supplémentaires. Collectivement, lors des conseils d'administration. Le CA de février-mars est consulté que sur les ouvertures et fermetures de postes, les TRMD (tableau de répartition des moyens par disciplines), qui vont être remontés au Rectorat. Cependant, pour avoir une vision globale, il faut demander, a minima, une simulation de répartition des heures (DHG) pour pouvoir se prononcer. Le vote de la DHG ne se fera qu'en juin-juillet, mais il est possible de déposer des motions au CA. Cela permet de débattre et d'alerter parents et élèves sur cette situation. D'autres moyens sont possibles : boycotter les CA, et en juin voter contre la proposition de DHG.

SUD éducation 80 revendique toujours un plan d'urgence prévoyant le recrutement immédiat des personnels nécessaires en créant des postes notamment de remplaçant-e-s. Sud Éducation revendique la création de poste, la titularisation des contractuel-le-s et une baisse du nombre d'élèves par classe.



Election TPE & TPA 2021 : Solidaires a besoin de vous !

Du 22 mars au 4 avril les salarié-es des petites entreprises et petites associations (moins de 11) pourront voter pour des listes syndicales. Cette élection sert à mesurer la représentativité nationale et au sein des conventions collectives et surtout à déterminer le nombre de conseiller-es prud'hommes que chaque syndicat pourra désigner.

Alors pourquoi en parler dans le journal de SUD éducation ? Parce que Solidaires a besoin de mobiliser toutes ses forces. Il est important d'en parler autour de nous, de faire voter nos connaissances qui travaillent dans les TPE et les TPA. Du matériel de campagne est disponible au local de Solidaires 3 rue Godris et de SUD PTT 45 rue Robert Le Coq à Amiens.

Pourquoi est-ce important de faire voter Solidaires à ces élections ?

En mesurant la représentativité nationale, ces élections pourraient permettre à Solidaires de redevenir un syndicat représentatif et donc nous donner plus de moyen pour fonctionner mais aussi des élus au conseil des prud'hommes et du poids lors des négociations nationales.

Solidaires a mis en place un site dédié à ces élections consultable ici <https://onadesdroits.solidaires.org>. On peut y trouver des visuels, des détails sur Solidaires dans les TPE et surtout des fiches pratiques pour les salarié-es !

Dans la Somme une campagne d'affichage va débiter, ne pas hésiter à contacter votre syndicat pour participer !



L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, C'EST QUI ? C'EST QUOI ?

L'Union syndicale Solidaires est une union interprofessionnelle qui couvre tous les départements, et des secteurs professionnels très divers. Nos syndicats Solidaires, SUD, SNJ, Asso, appartiennent à des secteurs professionnels du secteur public comme du secteur privé qu'il soit marchand ou non : commerces et services, santé/social, associations, restauration, journalisme, nettoyage, banques et finances, chimie, collectivités territoriales, culture, éducation, énergie, formation, industrie, bâtiment, métallurgie, services postaux, télécommunications, prévention et sécurité, protection sociale, recherche, transports... ainsi que chez les étudiant-es et les retraité-es.

VOTONS SOLIDAIRES !

**ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS**

DU 22 MARS AU 6 AVRIL

onadesdroits.solidaires.org

Solidaires
Union syndicale

Sud

onadesdroits.solidaires.org

Solidaires
Union syndicale

[f @UnionSolidaires](https://www.facebook.com/UnionSolidaires)
[@UnionSolidaires](https://www.instagram.com/UnionSolidaires)
[@union_solidaires](https://www.instagram.com/union_solidaires)

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris – 01 58 39 30 20

Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS
Mail : somme@sudeducation.org
www.sudeducation-somme.org
Facebook : SUD Éducation Somme - 80
Portable : 06 07 05 76 67
Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

éducation
Sud80

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME
3-5 RUE JEAN GODRIS,
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. CPPAP 0925S07511 Dépôt légal Amiens centre de tri. - Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. ISSN 2430-1655

Déposé le : 19/02/2021

A distribuer avant le : 01/03/2021

Brèves

Retour sur la grève du 26 janvier dans la Somme

Un grand nombre de personnels de l'éducation se sont mobilisés le 26 janvier autour de deux points, les salaires et les conditions de travail, revendications d'autant plus fortes en temps de Covid. Ce mouvement fut un vrai succès. 40% de grévistes à l'échelle nationale, 30% à l'échelle du département. 10% des écoles étaient fermées et de nombreux établissements ont été perturbés. Dans la rue, près de 600 manifestants étaient présents à Abbeville et à Amiens.

Rappel Congrès départemental

Le Congrès de Sud Somme aura lieu le 22 avril. Pour voter, vous devez être à jour de vos cotisations. Pour adhérer ou réadhérer, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur le site de Sud Education Somme, de cliquer sur l'onglet "adhérer" et de vous laisser guider !

Retour sur l'AG de Solidaires 80

Le 27 janvier a eu lieu l'assemblée générale de l'union syndicale Solidaires 80 dont SUD éducation 80 est membre avec 16 autres syndicats. L'AG a permis le renouvellement du bureau avec 6 nouveaux membres donc 5 nouveaux.

En retraite ? Vous pouvez aussi continuer à militer dans l'UDIRS (Union départementale interpro des retraités Solidaires) !

Défendre le système de retraite par répartition reste un combat difficile vous le savez sans aucun doute. Lutter pour que vos collègues de travail, vos enfants aient encore une retraite à l'heure et non pas à 65, 67 ou 70 ans..., défendre le pouvoir d'achat de votre retraite demeurent une priorité et cela s'organise collectivement. Aussi vous vous posez la question de continuer d'être syndiqué. Contact : dekervel.marcel@wanadoo.fr tel : 06.75.57.03.35